

Travaux en cave



Conduire un gerbeur à conducteur accompagnant

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Maîtriser les règles de conduite et de sécurité relatives aux gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant régie par la recommandation R.485 pour les 2 catégories suivantes :

1. Gerbeurs d'une hauteur de levée comprise entre 1,20 m et 2,50 m
2. Gerbeurs d'une hauteur de levée supérieur à 2,50 m

PUBLICS

Tout public souhaitant avoir une formation initiale ou un recyclage en conduite des gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant.

PREREQUIS

Avoir plus de 18 ans.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Présentation avec alternance de supports interactifs : vidéos, exercices,
- Cours théoriques et pratiques avec matériel,
- Mise en situation,
- Livret de formation.

FORMATEUR(S)

Plus de 10 ans d'expérience en tant que formateurs dans la conduite en sécurité selon les recommandations R.482, R.485 et R.489. Formateurs également testeurs CACES® dans les centres agréés.

PROGRAMME

THEORIE :

1. Connaissances générales
2. Technologie des chariots gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant
3. Les principaux types de gerbeurs à conducteur accompagnant
4. Notions élémentaires de physique
5. Stabilités des gerbeurs à conducteur accompagnant
6. Risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant
7. Exploitation des gerbeurs à conducteur accompagnant
8. Vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant

PRATIQUE :

9. Prise de poste et vérification
10. Conduite et manœuvres
11. Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

DUREE DE LA FORMATION 2 à 5 jours, fonction de l'expérience



[Voir les sessions et tarifs](#)



MODALITE PEDAGOGIQUE



Au centre ou en entreprise



En présentiel



En groupe

FINANCEMENT POSSIBLE



=> Passage du CACES, consultez www.moncompteformation.gouv.fr



=> information sur le [lien suivant](#)



=>Prise en charge à hauteur de 175 € TTC par jour, selon les modalités de financement de Vivea en vigueur.

Inscription



ACCESSIBILITE

L'accès à la formation est formalisé par la signature d'une convention de formation transmise sous format électronique. Cette prestation peut être conditionnée à la validation d'un financement par un organisme financeur et peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.

SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION

- ✓ Feuille d'émargement
- ✓ Evaluations théoriques et pratiques selon la réglementation R.485 catégories 1 et 2
- ✓ Enquête de satisfaction stagiaire et client
- ✓ Obtention d'une Attestation de Formation Professionnelle de conduite ou d'un certificat CACES® R.485 pour 1 catégorie [Validité : 5 ans] avec notre partenaire organisme testeur agréé.

Certification Professionnelle Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité



C'EST QUOI ?

Certificat qui atteste uniquement des connaissances et du savoir-faire d'un opérateur pour la conduite en sécurité d'une catégorie spécifiques d'équipements de travail. Le CACES® repose sur 8 recommandations, une pour chaque famille d'engins, qui définissent un référentiel pour les épreuves théoriques et pratiques à effectuer. La réussite au test d'évaluation est sanctionnée par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité.

- R 482 : Engins de chantier
- R 483 : Grues mobiles
- R 484 : Ponts roulants, portiques et semi-portiques
- R 485 : Chariots gerbeurs à conducteur accompagnant
- R 486 : Plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP)
- R 487 : Grues à tour
- R 489 : Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté
- R 490 : Grues auxiliaires de chargement de véhicules

QUI PEUT OBTENIR UN CACES® ?

Tout conducteur peut obtenir un CACES®, afin de valider ses compétences et ses connaissances pour la conduite d'un engin donné avant de se faire délivrer par son employeur une autorisation de conduite pour cet équipement. La délivrance de ce certificat fait suite à une formation en adéquation avec la recommandation concernée, l'expérience du stagiaire, le nombre de catégories par catégorie.

QUI ASSURE CETTE EVALUATION ?

Cette évaluation est réalisée par des testeurs, personnes physiques dont la compétence est vérifiée périodiquement, qui exercent exclusivement au sein ou pour le compte d'organismes testeurs certifiés. Ces derniers sont eux-mêmes titulaires d'une qualification délivrée par un organisme certificateur. Ces derniers sont accrédités par le Comité français d'accréditation (Cofrac) et conventionnés par la Cnam.

NG Vin travaille avec un organisme testeur partenaire certifié.

COMMENT SE DEROULE L'EVALUATION ?

Un test d'évaluation, comportant des épreuves théoriques et pratiques, est réalisé à partir du référentiel de la recommandation et des fiches d'évaluation annexées.

LE CERTIFICAT

Le CACES® R.485 est valable 5 ans.

En savoir plus sur le certificat CACES® : www.inrs.fr/caces/

Inscription

07 67 48 44 86 | contact@ng-vin.fr

